

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2006

présenté par
Mme Laporte et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La contribution de l'agriculture à la décarbonation de l'économie est évidemment souhaitable mais celle-ci ne peut se faire au détriment des capacités de production agricoles de la France, essentielles afin de restaurer notre souveraineté alimentaire. Les capacités de production de notre pays sont déjà considérablement mises à mal par l'inflation normative et la surréglementation par rapport aux normes européennes qui asphyxie les filières agricoles françaises. Rappelons que la Chine et les États-Unis représentent à eux seuls près de la moitié des émissions de carbone mondiales contre 7 % pour l'UE et seulement 1 % pour la France.

Lier la souveraineté agricole à la production de biomasse et la décarbonation de l'économie introduit de la confusion dans le débat

Par conséquent, nous considérons cet alinéa, inutile et nous en demandons la suppression.